

◀ Motion d'actualité du conseil fédéral du 3 avril ▶

La crise sanitaire mondiale que nous traversons percute la société dans son ensemble

Si des mesures permettant d'enrayer la pandémie sont nécessaires, elles doivent être prises dans le respect de la démocratie. La loi instaurant un nouvel état d'urgence sanitaire permet à l'exécutif de concentrer des pouvoirs extraordinaires, sans limitation de durée et avec un contrôle minimal du Parlement. Les premières ordonnances confirment nos inquiétudes : le droit du travail est attaqué bille en tête et le gouvernement poursuit sa politique liberticide et antisociale.

Dans l'Éducation nationale et l'enseignement supérieur, comme dans le reste de la fonction publique, les attaques contre le statut des fonctionnaires et des agent-e-s en contrat précaire se multiplient. Le ministre de l'Éducation Nationale, maintes fois contredit ces derniers temps, affiche toujours le même aplomb et le même mépris pour les personnels.

Alors que les personnels se portent volontaires pour assurer l'accueil des enfants de soignant-e-s, les mesures élémentaires de protection ne sont toujours pas prises dans un contexte où est prévue l'extension de la garde d'enfants à de nouvelles catégories professionnelles (police nationale, gendarmes, sapeurs-pompiers professionnels, pénitentiaire, commerçant-e-s ...). SUD éducation s'inquiète également de la prise en compte au moment du déconfinement des personnels en situation de handicap et/ou de maladies chroniques : que sera-t-il prévu pour protéger les personnels dont l'état de santé les rend plus particulièrement vulnérables ?

Pour les personnels de l'éducation et de l'enseignement supérieur confinés à domicile, les pressions sont exercées par la hiérarchie au télétravail et au leurre que représente la "continuité pédagogique". Pour SUD éducation, l'urgence est d'abord sanitaire, et la situation ne doit pas servir d'aubaine à un ministre libéral pour démanteler encore le service public d'éducation, accroître les inégalités sociales, et développer des outils de management toujours plus asservissants pour les personnels. D'ailleurs, il ne saurait être question de "télétravail" puisque celui-ci est encadré par la loi et exige, entre autres, pour sa mise en place que l'employeur fournit le matériel, une assistance technique effective et cela après avoir mis en place de réelles formations. SUD éducation rejette aussi l'usage du tout numérique et de cette surveillance généralisée engagée par l'institution à tous ses échelons, ainsi que l'assujettissement aux géants privés du numérique.

Quant à l'évaluation des personnels, on nous laisse entendre parfois que ces derniers devront rendre des comptes. A cet égard, la gestion de cette crise laisse apercevoir les pires effets de la soi-disant « autonomie des établissements ». La hiérarchie, du Ministre aux chef-fe-s d'établissement et IEN, doit prendre ses responsabilités et donner des consignes claires : la laisser faire comme bon lui semble, c'est renforcer l'arbitraire et rompre pour de bon l'égalité sur le territoire. Les personnels sont abandonnés dans une immense solitude et parfois une grande angoisse. La hiérarchie leur laisse porter seuls la responsabilité de l'accroissement des inégalités scolaires.

Les personnels tentent de faire de leur mieux pour assurer une continuité de liens avec les élèves et leurs familles. Souvent les équipes expérimentent des dispositifs qui correspondent à leurs réalités ; ces tentatives sont trop souvent reprises par la hiérarchie sous forme d'injonctions générales coupées des réalités et spécificités de terrain, culpabilisatrices pour les enseignant-e-s comme pour les familles et totalement contre-productives au niveau pédagogique. Pire, certaines consignes conduiraient à mettre en danger les personnels, en contradiction flagrante avec le confinement. Pour lutter contre les inégalités scolaires, pendant cette crise comme le reste du temps, l'administration doit mettre les moyens et laisser les équipes décider de leur organisation pédagogique.

La question des évaluations ajoute encore un peu plus de flou à cette situation tendue. Concernant les élèves, il paraît en effet injuste de les évaluer dans de telles conditions. Rappelons que certain-e-s auront la chance de bénéficier d'une aide à la maison, là où d'autres doivent composer seul-e-s. Les inégalités entre élèves et familles, entre étudiant-e-s, entre matières, entre établissements, entre degrés d'enseignement, entre zones géographiques, ... vont encore s'approfondir. C'est pourquoi l'administration doit, par soucis d'égalité, donner consigne explicite qu'aucune notion nouvelle ne soit abordée ni notée, ni sanctionnée pendant la période.

Contrairement au ministre qui annonce que les examens seraient attribués uniquement en fonction du contrôle continu et de l'assiduité, la seule solution réaliste en vue des examens de fin d'année dans le secondaire consiste donc à délivrer les diplômes à tout-e-s les candidat-e-s inscrit-e-s. SUD éducation refuse que les congés d'été servent de variable d'ajustement des épreuves.

Les stages de remise à niveau (mis en place en 2008) pendant les vacances scolaires ont toujours été unanimement critiqués par les spécialistes de l'enfance, par les pédagogues, par le Haut Conseil de l'Éducation pour leurs piètres résultats et leurs effets pervers. Qui plus est quand il s'agit à nouveau de se concentrer sur les "savoirs fondamentaux" (ici le français et les mathématiques), seuls à avoir un intérêt aux yeux du ministre. Pourtant, le ministre Blanquer s'entête à les recycler durant la crise sanitaire, en les présentant comme un nouveau dispositif pompeusement intitulé "vacances apprenantes".

Alors que la crise sanitaire dure, l'administration continue de réunir dans des conditions désastreuses des instances afin de faire valider de nombreuses fermetures de classes et suppressions de postes partout sur le territoire. La préparation de la rentrée de septembre doit être suspendue. La crise sanitaire a montré l'urgence de l'allocation de moyens supplémentaires pour l'ensemble des services publics. Ce doit être également le cas pour l'éducation. SUD éducation n'acceptera pas, encore moins aujourd'hui qu'avant, les suppressions de postes. La seule chose acceptable dans l'urgence est la création de postes partout où cela est nécessaire.

Pour SUD éducation, cette crise sanitaire est avant tout une nouvelle crise du capitalisme. Elle démontre la nécessité de renforcer les services publics, et notamment la santé et l'hôpital public. Elle touche l'ensemble des travailleurs et travailleuses, et notamment les plus précaires et les plus démunis-e-s, que le capitalisme et les politiques néolibérales continuent au détriment de leur santé et au nom des intérêts économiques.

La crise sanitaire actuelle a montré que ce qui permet de sortir de cette épidémie, c'est la coopération internationale de systèmes de recherche publique et indépendante, sans lien avec des intérêts financiers et privés. La fédération SUD éducation s'oppose donc au projet de Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) qui continue de promouvoir une recherche compétitive par projet, mise en œuvre par des personnels précaires et sur des temporalités incompatibles avec des progrès en matière de recherche fondamentale. La logique de compétitivité qui préside à ce projet de loi est aussi celle qui a conduit à l'abandon des recherches sur les Coronavirus, jugées peu rentables à court terme.

SUD éducation, avec son union syndicale Solidaires, réaffirme l'urgence de ses revendications. Il est clair que Macron et son gouvernement sont au service des capitalistes qui depuis des années s'attachent à démanteler les services publics, détruire les solidarités. Leurs récents discours sont hypocrites et montrent leur fragilité.

SUD éducation informe et soutient par des publications régulières sur nos droits et l'action de ses militant-e-s dans les départements pour les faire vivre. Cette situation révèle le rôle primordial d'un syndicat combatif face à un employeur qui respecte difficilement ses obligations.

Depuis le début de la crise, SUD éducation, avec l'Union syndicale Solidaires est sur le pont pour faire vivre la solidarité et les luttes nécessaires dans une période inédite. Cette crise montre que la solidarité, c'est nous qui la faisons vivre.

SUD éducation avec l'Union syndicale Solidaires défend l'arrêt immédiat de toutes les productions non-essentielles, la réquisition des logements vides, la suspension de tous les loyers et traitements immobilières et le paiement intégral de tous les salaires, primes comprises de tous les salariés en chômage partiel.

Conscient-e-s de l'urgence sociale et écologique et donnant l'alerte depuis des années, nous devons nous donner l'opportunité historique d'une remise à plat du système, en France et dans le monde. Ce n'est qu'à ces conditions que nous pourrons protéger nos conditions de vie et de travail et faire face aux prochaines crises sociales, financières et écologiques qui se profilent.

Dans l'Éducation, SUD éducation revendique la mise en place d'un plan massif d'investissement dès la prochaine rentrée comprenant à minima :

- la réduction drastique des effectifs des classes ;
- la titularisation massive des contractuel-le-s ;
- la création massives de postes et la titularisation de tou-te-s les stagiaires

Ces revendications, déjà portées par SUD éducation depuis des années, seront plus que jamais nécessaires à la sortie de cette crise et la réduction des inégalités.

Hier comme aujourd'hui, SUD éducation se battra pour :

- l'abandon du projet inique de réforme des retraites par points, le maintien du régime spécifique pour l'Éducation nationale et la fonction publique, ainsi que des régimes spéciaux ;
- l'abandon de la réforme de l'assurance-chômage ;
- la revalorisation significative des salaires, dans l'Éducation et la recherche comme dans toute la société, pour aller vers l'égalité salariale.

Il faudra l'imposer, et SUD éducation s'engagera dans la construction d'un vaste mouvement de grève pour faire plier le gouvernement et les capitalistes.

À compter de la fin de crise sanitaire, SUD éducation estime nécessaire :

- l'instauration d'une véritable démocratie salariale et syndicale donnant aux travailleuses-travailleurs les moyens d'agir dans leurs intérêts face aux décisions et actions des employeurs ;
- de mettre les employeurs du public et du privé face à leurs responsabilités, notamment celles d'avoir exploité et exposé des travailleuses-travailleurs dans ce contexte de risque sanitaire ;
- de renforcer les mécanismes de solidarité et de protection sociale : assurance-chômage, santé, retraite, handicap.

La lutte n'a pas cessé, elle se poursuivra donc !